

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 AOUT

LA PRÉSIDENTE ENVIÉE

M. Sadi Carnot est en train d'expérimenter la vérité de cette vieille définition: *La démocratie, c'est l'envie.*

Ceux-là même qui, à la dernière heure, improvisèrent sa candidature présidentielle pour écarter du pouvoir M. Jules Grévy, conspirent aujourd'hui contre sa réélection.

Du moment que le Tonkinois n'est plus à craindre, M. Sadi Carnot devient inutile; sa mission est finie, et le rôle de ses compétiteurs commence.

Ces coquins de radicaux ont donné le signal des intrigues.

Tout d'abord, ils ont dénoncé l'entourage de M. Carnot, blâmé l'influence inconstitutionnelle du général Brugère, flétri les scandales du favoritisme présidentiel.

Puis ils se sont attaqués à M. le Président lui-même, coupable à leurs yeux d'avoir une politique personnelle, de négocier avec le Pape, de jouer au souverain dans ses fastueux voyages.

Et, comment il convenait à de farouches doctrinaires de mettre les principes, les fameux principes, dans l'affaire, voilà que les austères du radicalisme sont occupés à proclamer ce dogme que le pouvoir d'un Président de République ne doit pas se prolonger au delà de sept années.

Quatorze ans de Carnot!... Pourquoi pas ensuite vingt et un ans? Plus que le règne de Louis XVIII, le règne de Charles X, le règne de Napoléon III! Est-ce admissible?

Non, il faut que la République change de Président, au moins tous les sept ans. Elle a l'humeur folâtre et le cœur variable, la République.

Sous le régime du divorce, il serait à coup sûr illogique de condamner l'estimable dame à quatorze ans de Carnot, d'autant plus que M. le Président ne passe pas pour être très créatif.

Mais tenez pour certain que Brugère, Gaston David, le cléricisme, les wagons luxueux et les principes républicains ne sont que de purs prétextes.

La raison, la vraie raison du complot, il faut la chercher dans cet adage très démocratique: *Ote-toi de là que je m'y mette.*

Les radicaux estiment qu'au banquet républicain ils n'ont pas la place due à leur mérite.

Il leur faut la chaise de la présidence, cette chaise sur laquelle ils tentèrent d'asseoir M. de Freycinet et que, par crainte de M. Jules Ferry, ils attribuèrent — non pour toujours — à l'insignifiant Sadi.

Volontiers, M. Carnot dirait comme un de ses prédécesseurs: *J'y suis, j'y reste.*

C'est précisément pour empêcher ce mot héroïque, mais désagréable, que, deux ans et demi avant l'expiration des pouvoirs présidentiels, M. Clémenceau et ses amis ont ouvert leur campagne contre le droit de réélection.

*

Le meneur est, heureusement pour M. Carnot, un homme peu dangereux. Il est député de Pontoise, ce qui fait qu'il a toujours l'air d'en revenir, et répond au nom sonore et belliqueux de Gustave-Adolphe Hubbard.

Comme Burdeau, le député Hubbard est un homme à peu près universel.

Jadis, il avait pris, on n'a jamais trop su pourquoi, la spécialité des questions de politique extérieure. Plus tard, il aborda les questions financières, espérant peut-être que cela le conduirait au ministère de la Marine, ou à celui des Travaux publics. Aujourd'hui, M. Hubbard veut marcher de l'avant, et il vient

de se mettre à la tête d'une conspiration qui doit jeter bas ce pauvre Carnot!

Gustave-Adolphe Hubbard et ses amis n'ont d'ailleurs pas mal choisi leur tremplin. Ils ne s'attaquent point à la personne de M. Carnot, qu'au contraire ils couvrent de fleurs, mais ils s'attaquent à l'institution même de la Présidence de la République, et ils demandent que le mortel qui a eu la chance d'être sept années durant le « premier magistrat de notre pays » ne puisse pas être réélu.

La thèse, qui n'est pas nouvelle, a grande chance d'avoir du succès au milieu de ces parlementaires à ventre affamé qui lorgnent d'un œil famélique toutes les sinécures qui leur paraissent désirables.

Les vieux, comme Floquet, Freycinet, et d'autres, seront euchantés de la défaite de ce compétiteur trop jeune, dont la réélection pour sept ans ne leur laisserait plus aucun espoir. Les jeunes, comme Cavaignac, qui nourrit le secret espoir de décrocher cette timbale, que son père n'a jamais pu atteindre, sont impatients comme tous les jeunes, et ils favoriseraient de tout leur pouvoir la campagne de Gustave-Adolphe.

Ces machinations souterraines et ces marchandages éhontés sont assurément tout ce qu'il y a de plus scandaleux, mais aujourd'hui ils sont devenus la monnaie courante de la politique contemporaine.

C'était bien la peine de s'être fait la réputation de Président modèle pour être ainsi récompensé!

Catastrophe prochaine

Le *Temps*, qui mérite une certaine confiance, nous apprend que les nouvelles de Madagascar sont mauvaises.

Le gouvernement des Hovas n'est pas aimable avec nous. « Les relations entre le gouver-

nement et notre résident général n'existent pour ainsi dire plus. » En six mois M. Lacoste n'a pas vu trois fois le premier ministre. Notre représentant est considéré à la cour malgache comme le premier étranger venu.

Et nous sommes pourtant les souverains de ce pays puisqu'il est placé sous notre protectorat en vertu de traités authentiques!

Et ces traités réservent exclusivement à la résidence générale de France le droit de communiquer directement avec le gouvernement de Madagascar.

C'est pourquoi, sans doute, les Anglais communiquent avec ce gouvernement aussi souvent que cela leur convient; c'est pourquoi les Anglais sont les seuls écoutés, les seuls favorisés.

Au point de vue des traités, c'est la France qui a la haute main dans le pays; en réalité, ce sont les Anglais qui sont les maîtres.

Et il y a déjà longtemps que les choses sont ainsi et qu'on aurait dû y remédier.

Et le gouvernement de la République laisse insulter impunément le pavillon français, au lieu de mettre à la raison ces sauvages insolents qu'une seule compagnie de turcos ferait se cacher dans des trous de souris.

Le ministère ne se décidera à prendre une résolution, probablement, que lorsque le personnel de notre résidence aura été assassiné.

Vraiment les républicains ont une singulière façon d'administrer nos colonies.

INFORMATIONS

FACHEUSE INDISCRÉTION

Le *XIX^e Siècle* a publié, et nombre de journaux s'empressent de reproduire, le plan de campagne du colonel Doods.

La marche des diverses colonnes du corps expéditionnaire, leur itinéraire, leur lieu de

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Le pseudo-Jacquart ne s'en était pas ému davantage, et avait continué à mener la vie la plus aventureuse, fréquentant les villes d'eaux, les maisons de jeu. A Monaco, il avait eu une de ces veines aussi surprenantes que rares, mais pour justifier sans doute le proverbe: « Bien mal acquis ne profite jamais », il n'avait pas tardé à tuer la poule aux œufs d'or en se livrant à mille folies ruineuses, si bien qu'un beau matin, il s'était trouvé complètement à sec.

Il se tira facilement de ce mauvais pas. Il avait fait, quelques jours auparavant, la connaissance d'un bibliophile dont il avait su gagner la confiance.

Jovité plusieurs fois chez son nouvel ami, et mis à même d'admirer les trésors de sa bibliothèque, où s'alignaient des volumes et des manuscrits de la plus grande valeur, ceux-ci

datant de deux ou trois siècles, ceux-là ayant appartenu à des personnages illustres, il avait tout de suite songé à les dérober.

Un jour, se trouvant seul un moment, l'audacieux aventurier s'était empressé de glisser dans sa poche deux missels enluminés et un merveilleux elzévir sur lesquels le vieux collectionneur avait attiré naïvement son attention en les estimant à un chiffre si considérable que Yatrin n'avait pu retenir une exclamation.

Le coup fait, il avait décampé lestement de Monaco, en empruntant à la banque de quoi payer son voyage de retour. Lorsqu'il s'était agi de faire argent des bouquins, il avait rencontré de sérieuses difficultés et en avait ajourné la vente, de peur que son larcin ne vint à être découvert.

C'est alors qu'il conçut l'idée de se faire passer lui-même pour un amateur de curiosités et d'entrer en relations avec des antiquaires, dans l'espoir de trouver à placer son trésor. La réputation de M. Conrad, connu pour l'un des plus riches et des plus sérieux collectionneurs de l'Europe, ne tarda pas à venir jusqu'à lui. Aussitôt il partit pour la Suisse et se présenta au château de Rhinbach où le vieillard, tout à son admiration pour

les trois volumes, ne s'occupa guère de leur provenance, les paya leur pesant d'or et retint Frédéric pour lui montrer ses merveilles.

Yatrin ne fut pas longtemps à juger son homme, et, quand il aperçut Rosemonde, il se dit que l'occasion tant attendue se présentait enfin, et qu'en manœuvrant avec adresse, il ne lui serait pas difficile de devenir le mari de cette charmante fille, le gendre de ce millionnaire et plus tard le propriétaire de ce château et de cette fortune.

Pendant ces années passées à courir le gros lot en vivant aux dépens des sots qu'il flattait, il était devenu maître dans l'art de séduire les gens, de leur inspirer confiance et de capter leur amitié. Cette fois encore, il réussit à souhai — auprès de M. Conrad, du moins — et ne put contenir sa joie lorsque celui-ci lui accorda la main de sa fille qu'il avait audacieusement demandée.

Frédéric ne s'inquiéta guère d'abord de la froideur, de l'antipathie que sa fiancée lui témoignait.

— Bah! pensait-il, elle s'apprivoisera, et puis, pourvu que j'aie la dot!

XIII

Rosemonde s'était résignée. Sa résistance s'était brisée devant l'obstination de son père. Elle n'avait plus la force de lutter et voyait avec angoisse approcher le moment de ce terrible mariage.

Un mois seulement la séparait maintenant de ce jour fatal, et Frédéric commençait à être fort dépité des manières glaciales de la jeune fille à son égard.

Un soir, ils se promenaient tous deux au jardin. Le collectionneur fumait sa pipe, assis sur un banc, et les deux jeunes gens allaient et venaient lentement dans les allées étroites.

Rosemonde regardait sans la voir la belle vallée silencieuse qu'un crépuscule d'été colorait de sa douce lumière rose. Elle écoutait le bouillonnement monotone du Rhin. Depuis quelque temps, ces eaux vertes la fascinaient. Quel admirable lit pour y dormir le dernier sommeil! Là était la paix, l'éternel oubli. Là, elle pourrait reposer tranquille, loin de ceux qui la rendaient si malheureuse. Pourquoi hésiter? Pourquoi ne pas mettre fin à cette odieuse vie? Quel bonheur avait-elle dans le monde? Privée de sa mère, malade pendant

concentration, la date de leur départ du point initial sont indiqués soigneusement.

Avec exactitude ? C'est une autre affaire, que nous ne sommes pas à même de traiter.

Dans tous les cas, on peut se demander qui a pu commettre une aussi fâcheuse indiscretion.

Sans doute le roi Behanzin n'est pas abonné au *XIX^e Siècle* ni aux journaux qui reproduisent son information ; mais la presse française qu'il ne comprendrait pas est lue pour lui, on peut en être sûr, par des gens qui la comprennent et qui le tiennent au courant — ne serait-ce que ceux qui lui fournissent des fusils à tir rapide et des canons perfectionnés.

Si le plan de campagne du *XIX^e Siècle* est dû à l'imagination d'un de ses collaborateurs, ce journal a simplement le tort de traiter légèrement ses lecteurs, ce qui nous importe peu.

Mais s'il est exact, le gouvernement a le droit et le devoir de rechercher qui s'est rendu d'une coupable d'une indiscretion plus que regrettable.

Les armoires en fer qu'on vient d'installer rue Royale ne seraient-elles donc pas encore munies de serrures de sûreté ?

M^{me} SÉVERINE AU VATICAN

M^{me} Séverine, ancienne directrice du *Cri du Peuple* et actuellement collaboratrice du *Figaro* et du *Gil Blas*, s'est rendue à Rome, ainsi que nous l'avons dit. Elle a obtenu une audience particulière du Souverain Pontife. M^{me} Séverine a raconté dans le *Figaro* de jeudi l'entretien qu'elle a eu avec Léon XIII.

Les journaux républicains se livrent à ce sujet à une série de plaisanteries, d'un goût contestable, et qui prouvent tout au moins qu'ils ne tiennent que bien peu de compte des services que rend à la République la politique du Vatican.

Ils ne paraissent même pas touchés de ce qu'on ait fait, en la recevant au Vatican, et en lui faisant des confidences publiques, à M^{me} Séverine, un honneur qui n'est pas accordé à tout le monde. C'est, écrit simplement M. Pelletan, une « scène de haut goût. »

UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN FUIE

On télégraphie de Toulon, 4 août, que M. Caravel, expert-comptable chargé d'examiner les comptes de M. Gueit, secrétaire général de la mairie de Toulon, vient de déposer son rapport. M. Gueit, qui est en fuite depuis le 7 juillet dernier, aurait détourné, d'après le rapport de l'expert, plus de 350,000 fr. de puis 1879.

LE CRÉDIT FONCIER

M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, vient d'adresser à tous les actionnaires une lettre dans laquelle il expose les difficultés que le Crédit Foncier vient de traverser ; il déclare

que tout danger est aujourd'hui conjuré et que le développement du Crédit Foncier va reprendre son cours normal.

MAGASINS DE L'ÉTAT INCENDIÉS A TOULON

Un grand incendie a éclaté dans les magasins de la marine et de la guerre, à Toulon.

Le feu s'est déclaré l'avant-dernière nuit, à une heure et demie. Il a gagné du terrain très rapidement.

Malgré la promptitude des secours, les dégâts sont considérables.

Toutes les autorités maritimes, militaires et administratives étaient présentes sur les lieux.

On croit que le feu est dû à la malveillance, car au même moment un autre incendie éclatait à l'Entrepôt des bois et charbons, on a vu fuir plusieurs inconnus.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Fêtes à Saumur

Comme d'habitude, des fêtes auront lieu cette année à l'occasion des courses et du carrousel de l'École de cavalerie.

Samedi 6 août, à 9 heures, grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 7 août (premier jour des courses), à 8 heures 1/2 du soir, concert dans le Square du théâtre.

Lundi 8 août (jour du carrousel), à 8 heures 1/2, illuminations du Square et concert.

Mardi 9 août (deuxième jour de courses) : à 8 heures du soir, concert par la Musique municipale ; à 9 heures, feu d'artifice.

Mercredi 10 août, tir aux pigeons dans le Stand des Huraudières : de 2 à 5 heures, poules diverses ; à 5 heures, prix de Saumur.

M. Mathélie, secrétaire, au Grand-Cercle ; M. Bouchereau, armurier.

COURSES ET CARROUSEL

Nous rappelons que les Courses commenceront, demain et mardi, à 2 heures, et le grand Carrousel de l'École de cavalerie, lundi, également à 2 heures (au lieu de 3 heures).

LA MUSIQUE DU 135^e

Bien que nous ne soyons pas encore définitivement fixé sur le concert que doit donner la musique du 135^e ni sur l'heure à laquelle aurait lieu ce concert, nous publions de nouveau les morceaux qui devaient être joués ce soir à 8 heures 1/2 par l'excellente musique de M. Rouveirois.

Tous les dilettantes font des vœux pour qu'il soit possible aux excellents musiciens de se

faire entendre et applaudir dans le Square, toujours privé de kiosque, hélas !...

1. *Marche des Moujicks* REUELLE.
2. *Mireille*, ouverture GOUNOD.
3. *Les Pêcheurs de Perles*, fantaisie BIZET.
4. *Le Roi Dagobert*, pantomime... L. GRELLET.
a. Valse de Geste Isabeau.
b. Polka des Electeurs.
c. Pas des Fiançailles.
d. Marche cortège.

A LA GARE D'ORLÉANS

Les travaux de la gare d'Orléans marchent avec une rapidité vertigineuse. Plusieurs bâtiments sont déjà terminés ; les ravalements et les plâtriers donnent le dernier coup de truelle et de ciseau et la rampe d'accès est bien dessinée et déjà empierrée.

La place de la Gare est divisée en deux parties par une palissade en planches. Dans le chantier renfermé on creuse pour la construction d'un nouveau tunnel où doivent passer les voies de l'Etat.

Ce rétrécissement de la place de la Gare va être très gênant pendant nos jours de fêtes. Les voyageurs abondent et l'encombrement des voitures pourrait bien causer des accidents. Aussi est-il recommandé aux cochers de laisser la voie libre sur une largeur de cinq mètres.

CHUTE DE CHEVAL

Ce matin, au Breil, un lieutenant a été victime d'un grave accident. Son cheval s'est abattu, entraînant le cavalier qui s'est trouvé sous sa monture. La violence du choc a été si grande que la compression de la poitrine a atteint les organes.

Relevé sans connaissance, cet officier a été transporté à l'Hospice où les chirurgiens ont constaté l'état très grave du blessé.

LES ÉLECTIONS EN MAINE-ET-LOIRE

Après avoir donné le résultat des élections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement pour tout le département, le *Réveil de l'Ouest* fait les réflexions suivantes :

« Comme on le voit par les résultats qui précèdent, le département de Maine-et-Loire demeure toujours la *lête de pont*, comme l'appelait Gambetta.

» En effet, ce département, qui ne le cède à aucun autre au point de vue des idées conservatrices et religieuses, comme aussi de la richesse, du bien-être et de l'intelligence de ses habitants, s'éloigne de la République à mesure que celle-ci vieillit et s'enlaidit.

» Si nous nous reportons à 1880, Maine-et-Loire avait alors trois députés républicains, et, aux élections au Conseil général, les républicains nommaient six conseillers.

» Aux élections de 1883, malgré l'intervention des députés Bury, Benoist et Maillé, les

républicains ne firent passer que sept des leurs : le Conseil général était alors composé de vingt-trois conservateurs et onze républicains.

» En 1885, eurent lieu les élections législatives ; les conservateurs furent victorieux sur toute la ligne en donnant 70,000 voix à leurs candidats, alors que les républicains n'en obtenaient que 40,000.

» En 1886, le renouvellement partiel au Conseil général eut lieu ; quatorze conservateurs furent élus, contre trois républicains.

» En 1889, quatorze conservateurs furent élus, et trois républicains.

» Enfin, cette année, où le renouvellement partiel du Conseil général correspond à l'élection de 1876, les républicains, qui criaient victoire bien avant la bataille, sont arrivés, à force d'intrigues, à nommer trois républicains et les conservateurs reviennent avec quatorze conseillers élus.

» Le Conseil général se trouve donc aujourd'hui composé de vingt-sept conservateurs et sept républicains.

» Parmi les conseillers sortants qui n'avaient pas de concurrent, nous constatons avec plaisir que M. le vicomte de Rochefoucauld a obtenu 101 voix de plus qu'en 1886, M. Gigot en a obtenu 103, et M. des Noubes qui, en 1886, avait eu 2,192 voix, en a eu dimanche dernier 2,723.

» Donc, les républicains subissent des échecs qui, se renouvelant tous les trois ans, les mettent dans un état d'infériorité incontestable. Nous tenions à donner ces renseignements, car, à entendre les républicains, et surtout à lire leurs journaux, les conservateurs seraient écrasés, alors qu'ils conservent leurs très brillantes positions, maintenues malgré la défense désespérée de nombreux préfets et sous-préfets, qui avaient été envoyés dans le département comme des chevaux de renfort, pour attirer les électeurs à la République.

» Cette année encore, après le scrutin, que dire de la pression gouvernementale exercée dans le canton Nord-Ouest d'Angers, dans celui de Saumur (Nord-Est) et aussi dans celui de Beaufort ? Dans ce dernier canton, les républicains ont été battus ; c'est une défaite d'autant plus significative que la pression officielle s'y est exercée dans des circonstances toutes particulières. On se souvient du banquet de Brion, présidé par le préfet et auquel assistait le député Coudeuse, proclamant la candidature du docteur Hacque.

» Malgré ce grand appareil d'un préfet et d'un député parcourant le canton, presque toutes les communes ont donné la majorité à l'honorable M. de Livonnière. Beaufort qui, il y a deux mois, nommait une municipalité républicaine, a donné 667 voix au comte de Livonnière et 333 seulement au candidat de la préfecture. Brion, qui n'avait même pas élu con-

toute son enfance, puis en butte aux colères paternelles, enfin enchaînée pour toujours à un homme qu'elle détestait sans cesse davantage ! Non, non, cela ne pouvait durer. Mieux valait en finir ! Et pourquoi pas ce soir même ?

La voix de son fiancé l'arracha brusquement à ses sombres réflexions.

— Vous êtes bien rêveuse ce soir, dit-il en lui prenant la main pour la passer sous son bras.

Elle la retira vivement :

— Qu'avez-vous ? reprit-il.

— Je préfère marcher seule, répondit-elle sèchement.

— Rosemonde, pourquoi cette froideur envers moi ? Vous savez bien que toute ma vie sera consacrée à vous rendre heureuse.

Elle demeura muette, et deux larmes brillèrent dans ses yeux.

— Vous ai-je offensée ? insista-t-il. Que vous ai-je fait ? Le moment de notre mariage approche. Ayez confiance en moi. Si quelque chagrin vous afflige, n'est-ce pas à moi de vous en consoler ?

— Non... je vous remercie, balbutia-t-elle.

Et, jetant un regard rapide vers le Rhin, elle ajouta :

— C'est la dernière fois que vous me voyez triste !

Puis, sentant les sanglots l'étouffer :

— J'ai froid, dit-elle précipitamment. Bonsoir.

Elle rentra en courant et alla s'enfermer chez elle pour pleurer à l'aise.

Son appartement, composé d'une chambre à coucher et d'un petit salon, se trouvait à l'extrémité du château, près de la grosse tour de l'aile droite. Un grand salon le séparait du corps de logis habité par son père. Elle ne craignait donc pas d'être entendue et pouvait donner un libre cours à sa douleur.

Depuis longtemps, les pleurs l'oppressaient. Cette pensée de suicide qui lui était venue soudain semblait en avoir ouvert la source. Si malheureuse qu'on soit, on ne meurt pas facilement à dix-huit ans, et l'idée de disparaître ainsi ne va pas sans déchirement.

Elle regarda le fleuve qui miroitait maintenant au clair de lune, et un effroi la prit tout à coup. Il était vraiment fantastique sous la lumière pâle qui le faisait scintiller, et, l'imagination surexcitée par l'émotion, la jeune fille croyait voir des apparitions étranges se mouvoir au-dessus des eaux.

Elle prit peur et quitta la fenêtre. Mais elle avait beau lutter, elle y revenait toujours, comme attirée par une force irrésistible. Le cœur lui manquait, à présent, pour accomplir son sinistre projet. Elle essaya de se raccrocher à l'espoir. Vainement, car elle dut s'avouer à elle-même qu'elle n'avait aucune chance d'échapper à ce mariage et que la mort seule pouvait l'en délivrer. De nouveau, elle se tourna vers la fenêtre et recula épouvantée en apercevant la ligne blanche et brillante de la rivière.

Pour échapper à cette obsession, elle courut se réfugier dans le petit salon. Une lampe y brûlait ; elle se sentit un peu rassurée. Pourtant, de là aussi on découvrait le Rhin. Alors, avec une frayeur enfantine, elle se tourna vers le mur, et s'y appuya, cachant son visage dans ses mains, afin de ne plus rien voir.

Mais aussitôt elle se releva effarée en poussant un cri, et s'enfuit à l'autre bout de la chambre. Que se passait-il donc ?

Tout un panneau de la haute boiserie de chêne descendait lentement, glissant dans une rainure. Les yeux agrandis par l'effroi, Rosemonde regardait sans comprendre, croyant à

quelque manifestation surnaturelle.

Bientôt, la surprise faisant place à la curiosité, la jeune fille avança de quelques pas vers l'ouverture béante du mur.

Elle demeura clouée au sol, muette d'étonnement, en apercevant une petite chambre très confortable, avec de beaux meubles anciens et massifs, une bibliothèque garnie de riches volumes, un grand fauteuil armorié, un bureau chargé de papiers. Une lampe projetait sur tout cela sa douce clarté ! Debout près de la table, se tenait un homme, jeune, au visage noble et sympathique, qui considérait avec stupéfaction sa visiteuse inattendue.

Un coup d'œil avait suffi à Rosemonde pour embrasser ce tableau. Elle restait immobile, ne sachant que dire ni que faire, et mille questions impossibles à résoudre se pressaient dans son esprit.

A ce moment, une porte s'ouvrit au fond de la chambre, et une femme aux cheveux blancs parut. Elle s'arrêta, en proie à un indicible effroi.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, que se passe-t-il ? Comment se fait-il...

Rosemonde reprit un peu de sang-froid. — Pardonnez-moi, madame, dit-elle. Ji-

seiller municipal M. de Livonnière, lui a donné 257 voix contre 87 au docteur Hacque.

« Nous regrettons vivement l'échec subi par M. Bruas, mais attendons, les électeurs se rassembleront. »

ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS

La session du premier examen de doctorat en médecine, ouverte le 2 août, a été close jeudi soir.

Le jury était ainsi composé : M. Armand Gantier, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut, président ; M. Gariel, professeur de physique, et M. Raphaël Blanchard, professeur agrégé d'histoire naturelle à la même Faculté.

Dix-sept candidats ont été reçus : MM. Au-Jouin, Audiganne, Baugé, Bernard, Bertelé, Bonnet, Canonne, Folly, Humeau, Lemesle, Mesnard, Naulet, Papin, Richard, Roguet, Ronot et Sauvestre.

M. Millereau, capitaine au 41^e cuirassiers, est nommé officier comptable au dépôt de remonte d'Angers.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que les deux représentations qui seront données dimanche et lundi sur notre scène, à l'occasion des fêtes de Saumur, promettent d'être très brillantes.

En effet, pendant les vacances des théâtres de Paris, les artistes, libres d'engagements, sont heureux de venir se faire applaudir en province. C'est pourquoi nous aurons, dans le *Voyage en Suisse*, outre les inimitables clowns Omer's, une interprétation hors ligne.

Les amateurs petits et grands, et les nombreux étrangers qui sont actuellement dans nos murs, pourront aller se délecter au théâtre et finir ainsi une bonne journée de fête.

Le *Voyage en Suisse* vient d'obtenir un immense succès à Toulouse, où il a été joué plus de vingt-cinq fois consécutives.

LES RÉGIMENTS MIXTES AUX GRANDES MANŒUVRES

Les régiments mixtes qui doivent prendre part aux grandes manœuvres qui vont avoir lieu dans le département de la Vienne sont les suivants :

2^e corps. — 272^e, 72^e permanent et 12^e territorial, Amiens ; 320^e, 120^e permanent et 16^e territorial, Péronne.

3^e corps. — 246^e, 46^e permanent et 34^e territorial, Fontainebleau ; 276^e, 76^e permanent et 36^e territorial, Coulommiers ; 282^e, 82^e permanent et 38^e territorial, Montargis ; 331^e, 131^e permanent et 40^e territorial, Orléans.

6^e corps. — 226^e, 26^e permanent et 42^e territorial, Toul ; 269^e, 69^e permanent, Toul, et 44^e

territorial, Verdun ; 332^e, 132^e permanent et 46^e territorial, Reims ; 306^e, 106^e permanent et 48^e territorial, Châlons.

7^e corps. — 235^e, 35^e permanent, Belfort, et 50^e territorial, Besoul ; 260^e, 60^e permanent et 54^e territorial, Vesoul.

13^e corps. — 321^e, 121^e permanent et 98^e territorial, Montluçon ; 298^e, 98^e permanent et 104^e territorial.

17^e corps. — 220^e, 20^e permanent et 130^e territorial, Marmande ; 211^e, 11^e permanent et 132^e territorial, Montauban ; 259^e, 59^e permanent et 134^e territorial, Foix ; 283^e, 83^e permanent et 136^e territorial, Saint-Gaudens.

L'appel des territoriaux aura lieu le 5 septembre. Du 7 au 10, ils seront entraînés aux marches et aux exercices. Le 11, ils entreront dans l'ordre de bataille des troupes aux manœuvres, comme si celles-ci étaient en lignes devant l'ennemi.

Les manœuvres seront terminées le 16. Le 17, les territoriaux retourneront à leur centre de réunion. Le 18, ils rentreront dans leurs foyers.

Est-ce que le froid serait proche et les frimas viendraient-ils déjà nous menacer ?

Les hirondelles se groupent et semblent se préparer au départ.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 5 août. — Hélène-Gabrielle-Raymonde Rémy, rue du Portail-Louis.

Tirages Financiers

On a procédé hier après midi, au Crédit Foncier, au tirage d'amortissement des obligations communales ci-après :

Obligations communales 1880

Le n^o 522,264 est remboursable par 100,000 francs.

Le n^o 324,639 est remboursable par 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 861,678 — 823,831 — 633,236 — 145,305 — 302,416 — 277,437.

Obligations communales 1891

Le numéro 914,700 gagne 100,000 francs.

Le numéro 866,829 gagne 10,000 francs.

Le numéro 871,834 gagne 5,000 francs.

Obligations communales 1879

Le numéro 824,228 gagne 100,000 francs.

Le numéro 95,234 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 811,075 — 857,895 — 388,069 — 17,391 — 674,583 — 134,553.

résolu. Comptez sur moi, je ne vous trahirai pas.

En ce moment, un bruit de pas se fit entendre dans le salon, voisin de son appartement.

— On vient ! dit-elle précipitamment en posant le doigt sur le ressort.

— Ne nous reverrons-nous pas ? demandèrent les étrangers, pendant que le panneau remontait.

— Je reviendrai demain, fit-elle à mi-voix. (A suivre.)

En police correctionnelle. Le président au prévenu :
— Vos noms et prénoms ?
— Mathurin.
— Vos qualités ?
Le prévenu attendri :
— J'en ai donc ? Ah ! mon président, merci !

BOURSE DE PARIS

Du 5 Août 1892

3 0/0	99 »
3 0/0 amortissable	99 20
4 1/2	105 35

Ville de Paris 1875

Hier encore, a eu lieu au Palais de l'Industrie, le 70^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt municipal de 1875.

Il a été extrait de la roue 34 numéros qui ont droit d'après leur ordre de sortie aux lots ci-après :

Le numéro 204,921 gagne 100,000 fr.

Le numéro 460,606 gagne 50,000 fr.

Les numéros 109,992 — 221,618 — 353,375 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 26,146 — 182,503 — 286,238 — 392,081.

Enfin 25 numéros gagnent chacun 1,000 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 août 1892.

La Bourse persiste dans ses bonnes dispositions, elle estime que la grande abondance d'argent est de nature à compenser l'effet des livraisons de titres de la dernière liquidation. L'allure des marchés étrangers confirme ces bonnes dispositions. Le 3 0/0 est en progrès à 99.20 et le 4 1/2 à 105.40.

La Rente Italienne est très ferme à 90.35. On attend une heureuse impression de la visite de l'escadre française à Gènes. Les Méridionaux cotent 627 fr.

L'Extérieure s'inscrit à 63 5/8, en attendant qu'on connaisse les résultats des négociations entamées par une avance de 60 millions. Le nouveau Russe cote 78.55 et l'Orient 67.80. Le Rouble a des vellétés de hausse sur l'entente commerciale projetée entre la Russie et l'Allemagne.

La Banque de France conserve le cours de 4,200 fr.

La circulaire adressée par le Crédit Foncier à ses actionnaires répond aux attaques dirigées contre cette institution par des adversaires peu scrupuleux qui visent surtout à faire des coups de bourse. Son action se relève à 4,087.

La Banque de Paris est très ferme à 657 en attendant que l'on connaisse le résultat des négociations en cours pour procurer à l'épargne une avance de 60 millions.

La Société Générale conserve son cours de 470. Son titre jouissant d'un excellent classement, se prête peu aux combinaisons de la spéculation ; sa fermeté tient surtout aux demandes du comptant.

Le Crédit Lyonnais consolide peu à peu son cours de 800 fr. Son portefeuille commercial, dont le chiffre égale presque celui de la Banque de France, constitue une sécurité pour ses comptes d'exigibilités contre des demandes de remboursement de ses dépôts.

Les Chemins Economiques valent 415 fr.

Théâtre de Saumur

Direction : H. DAVID.

A l'occasion des Courses et du Carrousel

LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux

Avec le concours

DES OMER'S

CÉLÈBRES CLOWNS

Et d'Artistes des principaux Théâtres de Paris

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption

15 août 1892

A l'occasion de la Fête de l'Assomption (15 août 1892), la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de *Bains de mer* qui, aux termes du § 1^{er} du tarif spécial G. V., n^o 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 12 août inclus au dimanche 21 août inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, aux gares et stations :

1^o De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours ;

2^o Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, via La Flèche et Angers ; de Jumelle-Brion à Saumur, via Saumur ;

3^o De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, via Tours ;

4^o De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 23 août.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 6 août 1892

GRAVURES

AU CONCOURS DU CONSERVATOIRE : Types et scènes.

BEAUX-ARTS : *Devant un portrait d'enfant*, tableau de Stevens.

DÉPARTEMENTS : Versailles ; La Sidi-Brahim, chez les Chasseurs à pied. — Trouville ; Les Régates.

TUNISIE : Le nouvel Hôtel des Postes et Télégraphes, à Tunis.

RUSSIE : Le choléra à Saratow, La foule incendiant l'Hôpital.

AFRIQUE : Les Iles Aldabra.

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron.

VARIÉTÉ : *Le Fils du Juif-Errant*, par G. Lenôtre ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; Les concours du Conservatoire, par X...

Nouvelle en cours de publication : *L'oncle Gallois*, par J. Raulot.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographies, etc.

En supplément : *Tante Berceuse*, roman par Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 6 août, 12 h. 30 soir.

Le général de division de Lajaille est mort aujourd'hui. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

L'apparition du choléra à Moscou est officiellement constatée. Il y a eu déjà onze décès. HAVAS.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les maux les plus communs. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES. EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS. Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PAR ACTE

sous-seings privés, en date, à Saumur, du 18 mai 1892, M. RENO, distillateur à Saumur, a cédé à M. RENÉ MABILEAU, aussi distillateur à Saumur, le fonds de commerce de négociant distillateur qu'il exploitait à Saumur, rue Cour-Saint-Jean.

Domicile est élu pour les oppositions, s'il y a lieu, à Saumur, au domicile de M. René Mabileau, place du Roi-René.

Pour avis d'usage.

Tribunal de commerce de Saumur

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers de la faillite Michel Ecot, ancien banquier à Montreuil-Bellay, sont invités à se présenter le mercredi 17 août, à 1 heure, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(602) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

Nomination de Conseil judiciaire

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 août 1892,

Il appert que :

M. Louis Gaudin, célibataire, majeur, sans profession, demeurant à Argentay, commune des Verchers,

A été pourvu, en la personne de M. Jean Gaudin, son père, propriétaire, demeurant à Argentay, commune des Verchers, d'un conseil judiciaire, sans l'assistance duquel il lui sera interdit de faire aucun des actes énoncés en l'article 513 du Code civil.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 5 août 1892.

V. LE RAY.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

Remplacement de Conseil judiciaire

D'un jugement sur requête rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 août 1892,

Il appert que :

M. Jules Brevet, notaire à Tigné, a été nommé conseil judiciaire de M. Auguste Hilaire, expert, demeurant à Vihiers, en remplacement de M. Aristide Tahet, ancien notaire à Vihiers, décédé.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 3 août 1892.

V. LE RAY.

Étude de M. Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.

VENTE

Sur saisie immobilière Aux enchères publiques

DE DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

UNE MAISON D'HABITATION

Et Dépendances

Divers morceaux de Terre,

Vignes, Prés et Bois

Situés communes de Trémont, Tancoigné et Saint-Georges-Chatelais (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1892, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

Immeubles situés commune de Trémont.

PREMIER LOT.

Une maison, sise au lieu dit la Moncelière, composée d'une chambre à feu, avec

grenier au-dessus, chambre froide derrière, toit à volailles vers nord, appartenant à la chambre froide, cour et dépendances, le tout d'une contenance d'environ un are vingt centiares, joignant au levant un chemin, au midi et au couchant Cabillard, et au nord un chemin. Cette maison est affermée au sieur Grivaud.

Mise à prix..... 200 fr.

DEUXIEME LOT.

1° Un petit morceau de terre, au lieu dit les Grands-Jardins, contenant environ un are quarante centiares, joignant au levant et au couchant la veuve Déry, au midi un chemin, et au nord Bourru ;

2° Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ deux ares soixante-dix centiares, joignant au nord Guéneau, au midi la veuve Déry, au levant et au couchant Choloux ;

3° Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ deux ares soixante-dix centiares, joignant au midi Cabillard, au nord Louis Augereau, et au couchant veuve Déry ;

4° Un morceau de terre en luzerne, sis au même lieu, contenant environ quatre ares cinquante centiares, joignant au levant Choloux, au couchant la veuve Déry, au nord la route, et au midi Augereau ;

5° Une pièce de terre, sise au lieu dit le Petit-Clos, contenant sept ares quinze centiares, joignant au levant Guéneau et Ceshron, au couchant Chauveau, au midi Gauthier, et au nord un chemin ;

6° Une pièce de terre, située au lieu dit les Gas, contenant environ seize ares cinquante centiares, joignant au levant la pièce ci-après désignée, au couchant Poupard, au nord Maignon, et au midi un petit ruisseau ;

7° Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ trente-six ares soixante-cinq centiares, joignant au levant Cabillard, au couchant l'article désigné sous le numéro 6, au nord Louis Foulard, et au midi un petit ruisseau ;

8. Un morceau de bois taillis, sis au lieu dit le Gas, contenant environ six ares, joignant au levant Cabillard et Ceshron, au couchant Cabillard, au midi veuve Devy et Gaudicbeau ;

9. Une pièce de terre, sise au lieu dit les Bretonnes, contenant environ dix-huit ares cinquante centiares, joignant au levant Touret, au couchant un chemin, au midi Bancheveau et au nord Leroy ;

10. Un morceau de bois taillis, sis au lieu dit Gatineau, contenant environ cinq ares vingt-cinq centiares, tenant au levant Leroy, au couchant Louis Foulard, au midi Louis Leroy et au nord Abraham ;

11. Un morceau de pré, sis au lieu dit les Hauts-Prés, d'une contenance d'environ six ares quatre-vingts centiares, joignant au levant Cabillard, la route et veuve Guindou et au nord Ceshron ;

12. Une pièce de terre, sise au lieu dit le Poirier de Renard, contenant environ vingt-sept ares trente-trois centiares, joignant au levant Cabillard, au couchant Louis Foulard, au midi Goubant et Choloux et au nord Jacques Baranger ;

13. Un morceau de terre planté en vigne, sis au lieu dit le Champ-Guilloreau, contenant environ deux ares soixante-cinq centiares, joignant au levant Guéneau, au couchant Louis Foulard et au midi un chemin ;

14. Une pièce de terre, sise au lieu dit la Minée, contenant environ soixante-seize ares, joignant au levant Augereau, au couchant Auger et au nord Augereau. Les immeubles désignés dans ce deuxième lot sont exploités, savoir : ceux désignés sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 13, par le sieur Grivaud ; ceux désignés sous les numéros 6, 7, 9, 11, 12 et 14, par le sieur Poupard, et les numéros 8 et 10 par le sieur Foulard qui les détiennent à titre de fermiers.

Mise à prix..... 1,400 fr.

Immeubles situés commune de Tancoigné

Troisième Lot

1. Une pièce de terre, située au lieu dit le Veau, contenant environ dix-neuf ares quatre-vingt-treize centiares, joignant au midi Victor Buffard, au nord Denis, au levant et au couchant bernier ;

2. Une pièce de terre, sise au lieu dit l'Étang, contenant environ neuf ares trente centiares, joignant au levant Denis, au couchant Lambert et Taillé, au midi Surot et au nord boutin ;

3. Une pièce de terre, sise au lieu dit le Champ-de-Fontaine ou les Justices, contenant six ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Frappereau et des autres côtés blaitreau ;

4. Un morceau de terre, situé au lieu dit la Haute-Prée, contenant environ neuf ares dix centiares, joignant au levant Martin-Catrou, au midi Germain Martin et au nord blaitreau ;

5. Un morceau de terre en luzerne, sis au lieu dit le Pré-Neau, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au levant Félix Péneau, au couchant Surot, au midi veuve Meunier et au nord Félix Péneau ;

6. Un petit morceau de terre, sis au lieu dit la Longeais-du-bourg, contenant environ un are cinquante centiares, joignant au levant Gauthier, au nord bernier et au midi veuve Gourichon.

7. Une pièce de terre, sise au lieu dit l'Aireau, contenant environ quatre ares soixante-dix centiares, joignant au levant Froger, au couchant Baranger, au midi le même et au nord Reullier ;

8. Une pièce de terre, sise au même lieu, contenant environ douze ares, joignant au levant Pierre Surot, au couchant et au midi René Leroux et au nord Quéte-neau ;

9. Un petit morceau de terre, situé au lieu dit le Clos-Rosay, contenant environ deux ares, joignant au levant René Leroux,

au couchant Aurion, au midi Jauneau et au nord Surot ;

10. Un petit morceau de terre, sis au lieu dit le Clos-Rosay, contenant environ un are soixante-dix centiares, joignant au levant et au nord Jauneau, au midi Gauthier, et au couchant René Leroux ;

11. Un petit morceau de pré, sis au lieu dit les Berles, contenant environ soixante centiares, joignant au levant Froger, au midi et au couchant Renou et au nord un ruisseau ;

12. Un morceau de terre, sis au lieu dit le Cabuchet, contenant environ huit ares soixante centiares, joignant au levant et au midi Nanteau, au couchant la route, et au nord Plessis ;

13. Un morceau de terre, sis au lieu dit le Chemin-des-Rues clos de Prin, contenant environ quatre ares soixante-dix centiares, joignant au levant Aubineau, au couchant un chemin, au midi barbaud et Aubineau et au nord buffard ;

14. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ quatre ares soixante centiares, joignant au levant Bellard, au couchant Ferchaud, au midi Louis Foulard et au nord Frappereau ;

15. Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ trois ares vingt centiares, joignant au levant bernier, au couchant Nanteau, au midi Chevrier ;

16. Un petit morceau de terre, sis au Clos-de-la-Motte, contenant environ deux ares soixante centiares, joignant au levant Chevrier, au couchant Tellier, au midi Deschamps et au nord bernier ;

17. Un morceau de terre, planté en vigne, sis au lieu dit le Petit-Clos-de-la-Brosse, contenant environ deux ares six centiares, joignant au levant Bidet et au nord Pauleau. Les immeubles désignés dans ce troisième lot sont exploités, savoir : ceux désignés sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12 et 16, par le sieur barbaud, et ceux désignés sous les numéros 9, 10, 13, 14 et 15, par le sieur Louis Foulard ; celui désigné sous le numéro 8, par le sieur René Leroux et le numéro 6 par le saisi ; le numéro 17 est inculte.

Mise à prix..... 800 fr.

Immeubles situés commune de Saint-Georges-Chatelais

Quatrième lot.

1. Une pièce de terre, sise au lieu dit les Grouas, contenant environ dix ares soixante-dix centiares, joignant au levant Surot et autres, au couchant veuve Meunier et la route, au midi Lafuye et au nord Frappereau ;

2. Une pièce de terre, sise au lieu dit le Chemin-Touret, contenant environ douze ares cinquante centiares, joignant au levant Dutier, au couchant et au nord Lambert et au midi Péneau ;

3. Un morceau de terre, sis au lieu dit la Casse-au-Renaud, contenant environ neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Louis Foulard, au couchant Surot et Gauthier et au midi Davil et autres ;

4. Un morceau de terre, planté en vigne, sis au lieu dit la Chambault, contenant environ douze ares soixante-dix centiares, joignant au levant Aurion, au couchant Chauveau et au midi Guillou ;

5° Un morceau de pré, sis au lieu dit le Pré-Pellé, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au levant Borit, au nord Guinebault et au midi Borit ;

6. Une pièce de terre, sise au lieu dit les cours-de-Feu, contenant environ vingt-deux ares cinquante centiares, joignant au levant Martin et bernier, au couchant un sentier, au midi Réthoré et au nord barrault ;

7. Une pièce de terre sise au même lieu, contenant environ huit ares, joignant au midi cabillard, et des autres côtés des chemins ;

8. Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ huit ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au midi Péneau, au nord Gauthier, et au couchant un sentier ;

Les immeubles compris dans le 4° lot, sont exploités par le sieur barbaud, à titre de fermier, excepté le morceau de vigne désigné sous le n° 4 qui est exploité par le sieur Louis Foulard.

Mise à prix..... 650 fr.

Total des mises à prix : 3,050 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Adrien mercier, vétérinaire, demeurant à Gennetou (Deux-Sèvres), ayant pour avoué constitué M. Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 8 ; sur M. Joseph Foulard, garçon boucher, demeurant à cersay (Deux-Sèvres), mineur émancipé, et M. Jules Arsanseau, forgeron, demeurant à Trémont, pris en qualité de curateur à l'émancipation dudit sieur Joseph Foulard, suivant procès-verbal de M. Delmas, huissier à Vihiers, en date des vingt, vingt-un et vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrés.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé au sieur Joseph Foulard, sus-nommé, partie saisie, suivant exploit de M. Guiard, huissier à Argenton-Château, en date du trente mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, et à M. Jules Arsanseau, es qualité, suivant exploit de M. Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et les exploits de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 48, numéro 31.

Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du trente juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, du cahier des charges déposé au greffe, en présence ou eux dûment sommés des créan-

ciers inscrits, et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience des criées dudit tribunal au trois septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1° Soit à M. Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

2° Soit au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé ledit cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le quatre août mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le six août mil huit cent quatre-vingt-douze, le Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M. BRAC, notaire à Saumur.

À LOUER

Pour la Toussaint 1892 ou 1893

La Ferme

DE

L'ILE PONNEAU

Avec 18 hectares de Prairies,

Près la Gare des Marchandises de Saumur.

S'adresser à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, 8, route d'Angers, Saumur, ou à M. BRAC, notaire.

À VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin, Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. V. COURALEAU.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

VASTE SALLE

POUR FÊTES ET RÉUNIONS

MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs

Rues des Boires, n° 6, et de la Chouetterie, n° 5,

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une VASTE SALLE à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un JARDIN et entièrement disposée pour NOCES, FESTINS, RÉUNIONS de famille, etc. Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix :

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,